

Image not found or type unknown



Droit du travail/ congés forcés/salaire

Par **FREUND**, le **03/10/2009** à **09:22**

Bonjour,
Je travaille depuis le 08/10/2008 chez une personne âgée dans le cadre d'aide à domicile géré par le CESU, sous la responsabilité de la fille de cette personne âgée qui me règle mon salaire par chèque au nom de sa maman.
1- Depuis mon entrée en fonction et malgré mes demandes réitérées je n'ai toujours pas obtenue de CONTRAT DE TRAVAIL.
Est-ce normal ?
2- au mois de Mars 09 la personne âgée a dû entrer à l'hôpital pour 1 semaine. J'ai été prévenue 1 semaine à l'avance ORALEMENT et me suis donc retrouvée en congés forcés NON PAYES.
Est-ce normal ?
3- au mois de Juin 09 la fille étant en congés m'a signifié toujours oralement qu'il n'était pas nécessaire que je vienne travailler car elle s'occuperait elle-même de sa maman pendant 2 semaines, et me suis donc à nouveau retrouvée en congés forcés NON PAYES.
Est-ce normal ?